

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **PROTECTION ARMEE - BAS CAISSE PATE IL NOIR**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation Produit de préservation de corrosion
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
37 Rue Pré Didier
Z.I.
F-38120 FONTANIL CORNILLON
France
- Tél. : +33 (0)4 76 75 42 38
- Fax : +33 (0)4 76 56 14 49
- E-Mail : info@soloplast.fr
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tel: +31 497 749 000 (mo-fr/8.00-16.30)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement : Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
naphta lourd (pétrole), hydrotraité
- Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

(suite page 2)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE – BAS DE CAISSE - NOIR

(suite de la page 1)

P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **2.3 Autres dangers**

Le pétrole de naphte /distillat de pétrole/l'huile lubrifiante correspond aux conditions à ne pas être classifié cancérigène (<0,1% benzène alt.<3% (p/p) extrait DMSO (IP 346)).

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs

· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33	naphta lourd (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336, EUH066	10-<25%
CAS: 108-32-7 EINECS: 203-572-1 Reg.nr.: 01-2119537232-48	carbonate de propylène Eye Irrit. 2, H319	1-<3%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Rincer la bouche avec eau. Contacter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

· **Autres indications :** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

FR

(suite page 3)

Nom du produit: **PROTECTION ARMEE – BAS DE CAISSE - NOIR**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL

CAS: 64742-48-9 naphtha lourd (pétrole), hydrotraité

Oral	Long-term - systemic effects, general population	125 mg/kg bw/day (General Population)
Dermique	Long-term - systemic effects, worker	208 mg/kg bw/day (Worker)
	Long-term - systemic effects, general population	125 mg/kg bw/day (General population)
Inhalatoire	Long-term - systemic effects, worker	871 mg/m3 (Worker)
	Long-term - systemic effects, general population	185 mg/m3 (General Population)

· PNEC

CAS: 108-32-7 carbonate de propylène

Aquatic compartment - freshwater	0,9 mg/L
Aquatic compartment - marine water	0,09 mg/L
Aquatic compartment - water, intermittent releases	9 mg/L
Terrestrial compartment - soil	0,81 mg/kg dw
Sewage treatment plant	7.400 mg/L

(suite page 4)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE – BAS DE CAISSE - NOIR

(suite de la page 3)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Filtre A

· **Protection des mains:**

Pas nécessaire.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,12$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

> 480 min.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Noir

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

154-193 °C (CAS: 64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité)

Inflammable.

· **Inflammabilité**

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

0,6 Vol % (CAS: 64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité)

(suite page 5)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE – BAS DE CAISSE - NOIR

(suite de la page 4)

· Supérieure:	7 Vol % (CAS: 64742-48-9 naphtha lourd (pétrole), hydrotraité)
· Point d'éclair	41 °C (DIN 53213, CAS: 64742-48-9 naphtha lourd (pétrole), hydrotraité)
· Température d'inflammation:	>200 °C (CAS: 64742-48-9 naphtha lourd (pétrole), hydrotraité)
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Neutre
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	152.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	3 hPa (CAS: 64742-48-9 naphtha lourd (pétrole), hydrotraité)
· Pression intérieure :	
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,27 g/cm ³ (DIN 51757)
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	
· VOC (EU):	23,07 %
· VOC (EU):	293,0 g/l
· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	23,1 %
· Eau:	0,5 %
· Teneur en substances solides:	77,0 % (DIN 53216)
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	Néant
· Gaz inflammables	Néant
· Aérosols	Néant
· Gaz comburants	Néant
· Gaz sous pression	Néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
· Matières solides inflammables	Néant
· Substances et mélanges autoréactifs	Néant
· Liquides pyrophoriques	Néant
· Matières solides pyrophoriques	Néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	Néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Néant
· Liquides comburants	Néant
· Matières solides comburantes	Néant
· Peroxydes organiques	Néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Néant

(suite page 6)

Nom du produit: **PROTECTION ARMEE – BAS DE CAISSE - NOIR**

(suite de la page 4)

· **Explosibles désensibilisés**

Néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter**: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**: Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 64742-48-9 naphtha lourd (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (RAT)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (RABBIT)
Inhalatoire	LC50/4 h	5.000 mg/l (RAT)

CAS: 108-32-7 carbonate de propylène

Oral	LD50	33.520 mg/kg (RAT)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (RABBIT)
	LC50/96 h	>1.000 mg/l (CYPRINUS CARPIO)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** :
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 7)

Nom du produit: **PROTECTION ARMEE – BAS DE CAISSE - NOIR**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 108-32-7 carbonate de propylène

EC50/48 h >1.000 mg/l (DAPHNIA MAGNA)

· 12.2 **Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 **Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.

· **vPvB**: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Traiter comme déchet dangereux.

· Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

· Emballages non nettoyés:

· **Recommandation**: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN1139

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR/RID/ADN 1139 SOLUTION D'ENROBAGE
· IMDG, IATA COATING SOLUTION

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR/RID/ADN



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 8)

Nom du produit: **PROTECTION ARMEE – BAS DE CAISSE - NOIR**

(suite de la page 7)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	30
· No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Transport classification ADR/IMGD repose sur l'emballage >30ltr(IMDG), >450ltr(ADR). Pour les autres unités d'emballage, différents formats peuvent s'appliquer.
· ADR/RID/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1139 SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

(suite page 9)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE – BAS DE CAISSE - NOIR

(suite de la page 7)

- **Mention d'avertissement Attention**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
naphta lourd (pétrole), hydrotraité
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I :** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO :** P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas :** 5.000 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut :** 50.000 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII :** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:** Tableau des maladies professionnelles: N° 84

· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
Wasser	0,5
NK	23,1

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

Nom du produit: PROTECTION ARMEE – BAS DE CAISSE - NOIR

(suite de la page 9)

· Phrases importantes

- H226 *Liquide et vapeurs inflammables.*
H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
EUH066 *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*

· Date de la version précédente: 22.04.2022**· Numéro de la version précédente: 11****· Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente